

## **DECLARATION LIMINAIRE DE LA FSU**

### **CSA ACADEMIQUE DU 28 JANVIER 2026**

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CSA académique,

La FSU présente ses meilleurs vœux pour l'année 2026.

Le gouvernement s'apprête à adopter le budget 2026 sans vote, en recourant au 49.3. C'est à nouveau un budget d'austérité qui se profile, un gel du point d'indice et des pensions. Pourtant, il accentuera encore le déficit public, puisque les plus riches continuent à ne pas contribuer à la hauteur de leurs moyens. Les quelques avancées telles que l'abandon de la suppression des 10% d'abattement fiscal pour les retraité·es seront financées par de nouvelles mesures austéritaires.

Face aux urgences, le gouvernement répond par une stratégie qui peut se résumer ainsi : enjamber 2026 et se projeter vers 2027 pour justifier l'immobilisme face aux problèmes les plus urgents. Seuls actes, des mesures ponctuelles qui ne résolvent en rien et parfois même aggravent la crise que connaît actuellement l'Education nationale. La FSU refuse que les élèves et personnels des écoles, collèges et lycées soient à nouveau pénalisé·es par un budget qui va continuer à fragiliser le service public d'éducation. Ainsi le ministre de la Fonction publique annonce l'ouverture d'un chantier sur les rémunérations dans la fonction publique sans aucune décision avant 2027. Edouard Geffray, quant à lui, souhaite l'installation d'un comité d'anticipation démographique mais ne propose rien de sérieux pour répondre aux besoins actuels.

A l'échelle nationale, l'Education nationale, est sacrifiée dans le budget, perçue donc comme un enjeu secondaire, à rebours des discours de façade qui s'alarment sur les résultats des élèves. Reporter la responsabilité sur un prétendu manque de formation des personnels ne trompe plus personne. Ce sont bien les politiques budgétaires ainsi que les réformes rejetées par la communauté éducative, qui ont aggravé la situation. Le ministère annonce la suppression de 4018 emplois de professeurs, premier et second degré confondus.

Depuis plusieurs mois, Édouard Geffray se répand un peu partout pour marteler les chiffres de la baisse démographique et la nécessité, selon lui, de supprimer des emplois. Dans la réalité, notamment dans le second degré, les gouvernements macronistes suppriment des emplois dans les collèges et les lycées quand les effectifs augmentent et suppriment des emplois quand les effectifs diminuent. Bref, les ministres d'Emmanuel Macron suppriment des emplois.

A partir du 1er mai 2026, s'appliquera la réforme de la PSC qui va à l'encontre du modèle que nous défendons. Elle entraîne un recul considérable des solidarités, notamment envers les retraité·es, qui ne bénéficieront pas de la participation financière de l'employeur. Elle va également mettre en difficulté certaines catégories de personnels, en particulier les femmes seules avec enfants. Nous continuons de revendiquer la liberté de choix dans l'adhésion à une complémentaire. Pour nos syndicats, seul le remboursement à 100 % par la Sécurité sociale des soins prescrits permettra de recréer de véritables solidarités et un accès égalitaire à la santé.

Au moment où se déroule la phase d'affiliation dans notre académie, nous dénonçons le rôle insuffisant joué par l'employeur dans l'information collective sur les enjeux et le déroulement de la réforme de la PSC. Nous le constatons chaque jour sur le terrain, informer les personnels d'encadrement ne suffit pas ! Les agent·es sont laissé·es seul·es face à cette réforme sans

personne pour répondre correctement à leurs interrogations. Quelles sont les informations disponibles concernant le contrat collectif de prévoyance ? Que faire si l'on n'a pas reçu le mail d'affiliation ? Que faire si la procédure échoue en cours de saisie ? Les réponses faites aux agent·es par la MGEN sont insuffisantes, et celles faites par l'employeur, signataire du contrat collectif, sont inacceptables et révèlent un manque d'anticipation et de formation des gestionnaires.

Dans ce contexte, la réforme des concours s'impose de manière plus que chaotique. Les concours doivent se tenir en février et mars. Cette réforme, dont nous avons déjà dénoncé les conséquences (décrochage agrégation-CAPES, déqualification des métiers, mainmise de l'employeur sur la formation), était présentée comme La solution à la crise d'attractivité des métiers de l'enseignement. Si nous savons d'ores et déjà que ce n'est pas la solution, la situation d'incertitude dans laquelle le ministère plonge les étudiant·es et les formateur·rices et la suppression de 338 postes aux concours du premier degré à quelques mois des premières épreuves montre bien le mépris de l'institution pour ses personnels, une des raisons du manque d'attractivité de nos métiers...

Le gouvernement doit maintenant assumer d'avoir précipité une réforme mal préparée, refusée par les organisations syndicales et combattue de bout en bout par la FSU. Il faut apporter des réponses rapides aux étudiant·es et formateur·rices.

Pour la rentrée 2026, c'est la mise en place des groupes de niveaux en maths et en français sur les niveaux 6e et 5e, mesure largement rejetée par la communauté éducative, qui devient facultative. La FSU Versailles se félicite de voir que ces groupes ne sont plus obligatoires. Cependant, le texte en l'état laisse au niveau local la décision du maintien des groupes de niveau, il détricote encore un peu plus les cadres nationaux et continue de construire un collège à deux vitesses qui aggrave les inégalités sociales et scolaires. La FSU continue à se mobiliser pour la suppression totale de ce dispositif et pour en finir définitivement avec le choc des savoirs. En 2024, la mise en place des groupes s'est faite au prix de la suppression d'une heure de technologie et par ponction sur les DHG des établissements. Dans ces conditions, la FSU s'oppose à toute tentative de récupération de moyens liée à la suppression des groupes. Ces moyens doivent être réinjectés dans les DGH afin de financer de nouveau les dédoublements, les dispositifs d'aide et les options souhaités par les équipes. Toute forme de chantage aux moyens visant à contraindre les établissements à mettre en place des groupes de niveau est inacceptable et sera dénoncée. La FSU continue d'exiger le retour de la technologie en 6ème.

Les évaluations nationales continuent à être très majoritairement contestées par les équipes enseignantes, notamment dans le premier degré. Ces évaluations qui ne correspondent ni aux besoins des équipes, ni à ceux des élèves, sont devenues des outils de pilotages et utilisées comme indicateurs de performance. Les équipes enseignantes se sentent dépossédées de leur expertise pédagogique et rendues responsables de la dégradation des conditions d'apprentissage des élèves dans un service public d'éducation sans cesse fragilisé par le manque de moyens: manque de PE faute d'attractivité du métier, manque de remplaçant·es, disparition de la formation continue au profit de plans maths et français qui ne correspondent pas aux besoins d'une profession polyvalente, manque d'accompagnement des élèves relevant de l'école inclusive, manque d'équipes pluricatégorielles en capacité de soutenir les actions pédagogiques des écoles.

Ces évaluations nationales détournent l'enseignement vers tout ce qui est mesurable, au détriment de savoirs émancipateurs et de l'esprit critique. Cette politique va à l'encontre de tous les consensus scientifiques sur l'apprentissage et le développement des enfants. L'éducation ne se résume pas à des chiffres ; elle est un processus complexe qui ne peut être évalué par des tests standardisés. La FSU en demande l'abandon.

La FSU dénonce le plan "800 collèges" comme une nouvelle attaque contre l'Éducation prioritaire. Elaborée initialement en fonction des résultats en français et mathématiques aux épreuves du DNB, la liste des collèges contourne la carte de l'Éducation prioritaire et fait de nouveau planer l'ombre d'un projet politique de fin de labellisation. Ce projet n'offre pas de moyens supplémentaires pour améliorer les conditions d'encadrement des élèves. Pourtant, depuis 2017, ces établissements ont subi une érosion de leurs moyens, qui se traduit notamment par une augmentation du nombre d'élèves par classe. Ce plan "800 collèges" prétend imposer des expérimentations pédagogiques et contrats d'objectifs qui font porter injustement la responsabilité des inégalités scolaires sur les personnels d'enseignement

Il poursuit une logique managériale en s'attaquant à la liberté pédagogique et en mettant les équipes sous pression constante. Cette nouvelle réforme porte en filigrane le projet de l'École fondamentale pour certains établissements\*. A l'opposé de cette école du tri social la FSU défend un projet d'école émancipatrice par les savoirs, pour toutes et tous les élèves.

La FSU demande l'abandon de cette réforme. Elle revendique des moyens pour une nouvelle carte révisée, incluant les lycées, à la hausse avec 16 élèves par classe maximum en collège et des équipes pluriprofessionnelles complètes.

Dans le premier degré, le contournement de la carte de l'éducation prioritaire entraîne de lourdes conséquences pour des écoles dites orphelines. Que sera-t-il prévu dans notre académie à la rentrée 2026 pour ces écoles ?

Dans la voie professionnelle, la FSU dénonce l'abandon de l'ambition d'élever le niveau de qualification de l'ensemble des enfants de la République, si bien illustré par la priorité désormais donnée à l'insertion professionnelle sur la formation. La FSU continuera de porter ses exigences : retour des examens en juin, abandon du parcours personnalisé. Ces mesures permettront également d'améliorer les conditions d'exercice des personnels qui s'investissent au quotidien pour la réussite et l'émancipation des jeunes.

En ce qui concerne notre académie, les moyens alloués sont encore une fois insuffisants. - 170 postes pour le premier degré dans notre académie pour la rentrée scolaire 2026...c'est d'une grande violence et incompréhensible. Par cette décision le ministère persiste et signe son décrochage avec la réalité du terrain. Supprimer autant de postes dans une académie aussi déficitaire que la nôtre, c'est refuser de voir et d'entendre la dégradation constante des conditions de travail des enseignant·es et d'apprentissages des élèves que provoque la désaffection de nos métiers. Alors qu'il y aurait urgence à investir massivement pour redonner du souffle aux écoles, le ministère fait le choix d'une énième politique budgétaire austéritaire. Donc d'un côté le ministère ne prévoit aucune mesure pour redonner de l'attractivité à nos métiers, de l'autre il continue sciemment à dégrader les conditions de travail et d'apprentissages des élèves en supprimant des postes. Cela révèle un mépris immense pour les élèves et leurs enseignant·es. Car

d'autres choix sont possibles. Il aurait été possible d'utiliser la baisse démographique dans le premier degré comme levier pour transformer l'école et améliorer son fonctionnement : baisser les effectifs, assurer les remplacements, garantir la formation des personnels, recréer des Plus de maître-esses que de classe, déconnecter le temps élève du temps enseignant, abonder les rased et les postes spécialisés, donner à l'école inclusive les moyens de fonctionner réellement...

Dans certains départements, le ministère réclame aux IA DASEN la fusion des différentes missions des titulaires remplaçant·es (ZIL, formation continue, ASH, stages longs, REP+) et la création d'une unique brigade de remplacement afin de mieux "optimiser" la gestion du remplacement.... une fois encore c'est une décision totalement hors sol et précipitée très mal vécue par les personnels. Certains départements de notre académie expérimentent cette nouvelle gestion depuis 2 ou 3 ans déjà, et force est de constater que cela n'a rien amélioré du tout. Si le remplacement est particulièrement tendu dans le premier degré, c'est bien par manque d'enseignant·es. La mise en place d'une gestion basée sur l'élargissement des zones de remplacement ne va qu'aggraver le problème puisque ces postes vont devenir encore moins attractifs qu'ils ne le sont déjà.

La FSU vous alerte, Monsieur le recteur, sur les conditions de travail très dégradées des personnels et sur la dégradation des conditions d'enseignement pour les élèves. Il y a urgence à écouter les personnels et à redonner du souffle à notre école primaire. Il en va de la qualité de notre service public d'éducation.

Le second degré est victime des politiques austéritaires menées par les différents gouvernements depuis 2017, Dans notre académie, les moyens n'ont jamais réellement suivi la hausse démographique, dégradant de manière continue les conditions de travail des personnels et d'encadrement des élèves. Comme les années précédentes, l'Administration optimise l'insuffisance de la dotation par des reprises massives de moyens dans certains établissements pour tenter de rendre moins pire la situation dans d'autres. Pour la FSU, nous exigeons une politique ambitieuse pour le second degré public, passant par la création de moyens en heures poste à la hauteur des enjeux.

La situation budgétaire n'autorise pas l'Administration à s'exonérer du cadre réglementaire. Le calendrier des instances doit être respecté. La FSU veillera à ce qu'aucun conseil d'administration ne siège avant la tenue des CSA départementaux. Aucune contrainte de calendrier ne peut par ailleurs justifier d'empêcher les instances d'exercer la totalité de leurs compétences décisionnelles.

Le 7 janvier dernier, le Sénat a rejeté la proposition parlementaire de loi visant à créer un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les 148 000 AESH de l'Education Nationale sans qui la loi de 2005 serait restée lettre morte. Le ministre de l'Éducation s'est lui-même opposé à cette proposition. Profession très majoritairement féminisée (93 % de femmes), les AESH sont maintenu·es, par choix politique, sous le seuil de pauvreté. Cette précarité financière, à laquelle s'ajoutent des conditions de travail dégradées, met à mal l'accompagnement des élèves et alimente la fuite du métier. Cet épisode parlementaire, au-delà d'une simple divergence législative, révèle bien le mépris du gouvernement à l'égard des AESH et des élèves relevant de l'école inclusive. Si cette proposition de loi en faveur des AESH n'est pas la première à essuyer un revers au Sénat ou à l'Assemblée Nationale, elle aurait cependant pu marquer une avancée dans un contexte où il y a urgence : à la rentrée dernière, près de 49 000 élèves étaient encore privé·es d'accompagnement et

de nombreux élèves accompagné·es ne le sont pas à la hauteur de leurs besoins. Les équipes éducatives comme les familles sont laissées trop souvent seules face à des situations complexes. Cette situation n'est plus acceptable. Pourtant, le gouvernement n'a aucun problème à dégrader leurs conditions de travail, entre autres par le biais des PIAL et maintenant des PAS dont la FSU demande la suppression.

En ce qui concerne les personnels administratifs, le télétravail n'est plus aujourd'hui une modalité expérimentale ou marginale d'organisation du travail dans la fonction publique. Il est un droit encadré, reconnu et sécurisé par les **accords ministériels signés**, issus d'un dialogue social national que la FSU a pleinement investi. La FSU a mené une action l'an dernier à ce sujet auprès de Monsieur le recteur qui s'était engagé à publier une circulaire en janvier 2026. Force est de constater que, dans notre académie, **aucune circulaire académique relative au télétravail n'a à ce jour été publiée**. Cette situation place les personnels administratifs exerçant en EPLE, dans une **insécurité juridique et professionnelle inacceptable**.

Cette carence n'est malheureusement pas isolée : **près d'un tiers des académies n'ont toujours pas décliné les accords ministériels**, ce qui interroge fortement sur la réalité de la volonté de les mettre en œuvre. Comment ne pas y voir une stratégie de contournement, voire une remise en cause implicite d'engagements pourtant signés au niveau ministériel ?

En l'absence de cadre académique clair, le télétravail en EPLE devient soumis à des pratiques hétérogènes, arbitraires, et trop souvent restrictives, dépendantes des interprétations locales ou des réticences managériales. Cette situation crée des **inégalités de traitement entre agents**, entre établissements, et entre académies, en totale contradiction avec les principes d'égalité et d'équité qui fondent la fonction publique.

À ces difficultés s'ajoutent celles liées à la **mise en œuvre du logiciel Op@le**, qui continue de poser de nombreux problèmes aux personnels administratifs. Si des fiches de procédures existent, elles sont bien souvent **incomplètes, peu lisibles ou devenues obsolètes**, ne permettant pas aux collègues de travailler dans des conditions sereines et sécurisées.

Il est souvent plus aisé d'obtenir des réponses en s'appuyant sur l'aide des collègues ou en consultant des groupes de discussion sur les réseaux sociaux, ainsi que les moteurs de recherche.

Nous demandons donc la **mise en place de formations adaptées, accessibles et réellement opérationnelles**, tout au long de la carrière, en priorité pour les collègues rencontrant le plus de difficultés avec Op@le. La formation ne peut être réduite à de simples ressources en ligne non actualisées ; elle doit répondre aux besoins concrets des agents et s'inscrire dans une logique d'accompagnement durable.

Il est également inacceptable que des versions soient déployées sans avoir été correctement testées et que les utilisateurs finaux soient contraints de jouer le rôle de testeurs sur le terrain. En témoigne le déploiement de la régie, actuellement en cours.

Nous demandons donc :

- **La publication rapide d'une circulaire académique** conforme aux accords ministériels ;

- Un **plan de formation renforcé sur Op@le**, accompagné de procédures actualisées, complètes et facilement accessibles.
  - L'interruption du déploiement des versions non finalisées.

La FSU exige et veillera à ce que l'ensemble des conseils d'administration des établissements se tiennent et votent sur les répartitions de moyens avant les remontées. Il en va du respect de la démocratie sociale qui préside au fonctionnement de notre institution, dont vous êtes garant, Monsieur le Recteur.

Face au mépris et à la volonté constante des gouvernements macronistes de porter atteinte au service public d'éducation et à la démocratisation de l'école, une nouvelle fois illustrée par ce budget austéritaire, la FSU appelle les collègues à se mobiliser. Elle appellera rapidement à la mobilisation pour fédérer la colère de la profession.